

DEC220700SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2022**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des directeurs de recherche de 2e classe du CNRS ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des chargés de recherche de classe normale CNRS ;

Vu l'arrêté 18 janvier 2022 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil scientifique du 27 janvier 2022.

DECIDE**Article 1**

Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2022, les membres des Sections dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section d'origine	Numéro du Concours
Arnaud LEGRAND	06	n°17/03
Hervé GLOTIN	07	n°17/03
Sara AGUITON	40	n°53/01
Baptise MELES	35	n°53/01 n°53/02
Thomas SEILLER	06	n° 53/02
Stéphane THORE	16	n°54/01 n°54/02



Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Antoine PETIT

